



Communiqué de presse

Vallée de Joux – Fusion des communes

Les trois Conseils communaux acceptent la poursuite du processus

Vallée de Joux, 25 mai 2022 – **Les Conseils communaux de L'Abbaye, du Chenit et du Lieu se sont clairement prononcés mardi 24 mai en faveur de la poursuite du processus de fusion de leurs trois communes. Réunis à la même heure dans leurs lieux d'assemblées respectifs, les trois législatifs ont mandaté leur Municipalité afin d'établir une convention de fusion avec les deux autres communes de La Vallée de Joux.**

Cette étape du processus était clé : si un seul des Conseils refusait le préavis rédigé conjointement par les trois Municipalités, le processus de fusion s'arrêterait là. Il n'en a rien été et en acceptant la poursuite du projet, les trois législatifs ont validé l'étude de faisabilité menée depuis plusieurs mois, accepté son coût et adopté le budget relatif à la rédaction de la convention de fusion et d'un rapport technique opérationnel.

Les Conseils communaux se sont prononcés de la manière suivante :

- L'Abbaye : 22 oui et 12 non.
- Le Chenit : 47 oui et 2 non.
- Le Lieu : 22 oui et 5 non.

Avec cette triple décision nettement positive, les Municipalités sont chargées de rédiger une convention de fusion, accompagnée d'un rapport opérationnel. Ces documents seront préparés par les exécutifs, épaulés par le Comité de pilotage du projet de fusion, le délégué aux fusions de communes du canton de Vaud et des consultants externes.

Fractions de communes non concernées

Après sa rédaction, la convention de fusion sera soumise aux trois Conseils communaux par le biais d'un nouveau préavis des Municipalités. Si cette dernière est adoptée par les trois législatifs, la convention de fusion sera ensuite soumise simultanément aux corps électoraux de chacune des communes concernées dans le cadre d'une votation populaire. Il est important de préciser que l'existence et le fonctionnement des fractions de communes ne sont pas remis en cause dans le cadre de cette étude de fusion qui concerne uniquement les communes de L'Abbaye, du Chenit et du Lieu.

La décision de mardi soir s'inscrivait dans un processus commencé il y a une année déjà, avec la réalisation d'une étude de faisabilité conduite par un comité de pilotage représentant les trois communes et confiée à un institut spécialisé dans ce type de dossier. L'étude a pris en compte notamment les aspects liés aux finances communales, aux prestations à la population, à l'identité locale et au développement des communes et de La Vallée, avant de conclure à une faisabilité de fusion pertinente et réalisable.

Renseignements :

Charles Fontannaz, président du Comité de pilotage, 079 370 98 29

Laurent Curchod, délégué aux fusions de communes pour le canton de Vaud, 079 629 30 73